La phrase suivante est grammaticalement intéressante : « Je zal = Je zult me niet meer hinderen » (« Tu ne vas plus me gêner »).

L'auxiliaire du **FUTUR** « simple » est l'infinitif « **ZULLEN** », donnant un singulier « **ZAL** ». Pour être moins dérouté par la construction du futur simple en néerlandais, il est peut-être plus simple de le comparer au « *futur proche* » français et de remplacer les formes de « **ZULLEN** » par celles de « **ALLER** ».

Il y a REJET de l'autre forme verbale (« *hinderen* ») <u>derrière</u> les compléments (« *me plannen* » et « *niet meer* »), à la fin de la phrase et à l'infinitif.

Pour le phénomène du **REJET** du verbe, lisez notre synthèse en couleurs :

https://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=grammatica&smod=rejVerbes

© 2019, Bernard GOORDEN, voor de grammatica. Autres exemples à https://www.idesetautres.be/?p=ndls&mod=vandersteen

